

BREVES

PRIMES EVALUATIONS CE1-CM2

PRIMES EVALUATIONS CE1-CM2

Combien de fois dans une année scolaire, nous est-il demandé de tout faire avant tout de suite quand ce n'est pas pour avant-hier?

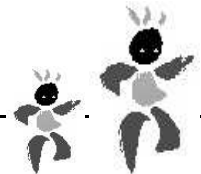
En revanche en ce qui concerne le versement des indemnités liées à la passation des évaluations nationales, il va falloir encore patienter. Promis pour septembre, l'IA nous a indiqué que finalement le versement ne se ferait pas avant octobre (soit 9 mois après la passation des évaluations CM2!)

Informations complètes sur les modalités de versement sur notre site

GRIPPE A H1/N1 :

GRIPPE A H1/N1 : pour tout problème, questionnement à ce sujet, n'hésitez pas à vous mettre en relation avec le Dr BOIRON, Médecin de prévention au Rectorat de Dijon, (annie.boiron@ac-dijon.fr).....

Lors de la dernière CAPD, les élus du SNUipp71 ont rappelé, notamment dans ce contexte de Grippe A, leur exigence d'une véritable médecine du travail en direction des personnels (1 seul médecin pour près de 9000 enseignants).



AGENCE d'INTÉRIM et l'ABSENTÉISME des ENSEIGNANTS RECU (provisoire) de L.CHATEL

Le projet d'agence d'Intérim est abandonné avec son lot de précarité. Le Ministre vient d'écrire au SNUipp pour indiquer qu'il se démarquait du rapport qui pointait un plus fort absentéisme chez nous que dans le privé. Il reprend nos arguments sur une profession fortement féminisée (congé maternité) et au contact d'enfants, ce qui entraîne des maladies. C'est presque une lettre d'excuse. Mais ne nous leurrons pas, ce recul n'est sûrement que temporaire et si le ministre met de côté un dossier, c'est aussi certainement pour s'impliquer davantage dans l'aboutissement d'autres dossiers chauds (formation et mastérisation, réforme des lycées, EPEP, jardins d'éveils....) **VIGILANCE DONC!!**

9ème université d'automne du SNUipp



**à La Londe les Maures (83)
23-24-25 octobre**



« **quels défis pour l'école aujourd'hui ?** »
Présence de nombreux intervenants et chercheurs (voir programme complet dans FSC330)

Autorisation d'absence pour les collègues participant à ces journées de débat.
Pour les syndiqués, possibilité de prise en charge de frais de déplacement et d'hébergement par la section départementale du SNUipp.

Contactez le SNUipp71.

Organisé en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement



CRÉDITS ALLOUÉS AUX ÉCOLES

Le SNUipp est intervenu au niveau national pour dénoncer les disparités des crédits de fonctionnement alloués par les municipalités aux écoles (écart de 1 à 10)

Afin de pouvoir disposer d'éléments départementaux qui permettraient à tous d'intervenir ensuite auprès de leur municipalité, merci de bien vouloir nous communiquer les éléments dont vous avez connaissance :

Commune :

Crédit alloué par élève :

Autre crédit (transport, coopérative, budgt exceptionnel) :

Ces éléments ne seront pas communiqués nominativement mais permettront un comparatif départemental

À envoyer par courriel à : **snu71@snuipp.fr**

NOUVELLES CIRCULAIRES CLIS/RASED

Les Enseignants CLIS bénéficient de la même répartition de leur temps de service que les maîtres de réseau, **ils sont donc dispensés des 2 heures d'aide personnalisée**

Autre rendez-vous

Journée alter-mondialiste

organisée par **ATTAC-Mâcon**
le 24 septembre de 10h à 19h
La Roche Vineuse
(près de Mâcon)



ACTIFS, RETRAITÉS : GAGNONS ENSEMBLE LA BATAILLE DES RETRAITES

Mais quand partirai-je à la retraite et dans quelles conditions ?

Le Président, le Premier Ministre, le Ministre du Travail, à tour de rôle, viennent d'évoquer le recul de l'âge de départ à la retraite qui passerait de **60 à 67 ans**. Après l'allongement de la durée de cotisation à 41 annuités, cette mesure conduirait à augmenter la décote et dégraderait encore plus le montant des pensions, d'autant que seulement 40% des salariés sont encore en activité à 59 ans et que le chômage touche en priorité certes les jeunes mais aussi les seniors.

Les régimes de base actuels reposent essentiellement sur la répartition. Le gouvernement voudrait le remplacer par un régime à points (la retraite est calculée en fonction du nombre de points achetés) ou en comptes notionnels (le montant de la pension dépend de l'âge de départ à la retraite et de l'espérance de vie à cet âge) qui comportent une part de capitalisation obligatoire.

La revalorisation de ces pensions «par capitalisation» se fait en fonction des performances de l'économie et de la Bourse !! (les retraités anglo-saxons ont perdu de 35 à 50 % de leurs pensions ou de leurs rentes).

Quand on sait que le gouvernement souhaite faire des économies... sur le dos des salariés, il y a urgence pour l'ensemble des actifs du privé comme du public à se mobiliser, avec les retraités, contre une telle réforme.

Le SNU.ipp/FSU rappelle que le système de retraite par répartition est viable si l'on fait le choix politique de consacrer une part plus importante des richesses au financement des retraites, et au développement de l'emploi : plus il y a de salariés employés, plus il y a de cotisants !

**CE N'EST PAS L'ALLONGEMENT DE
L'ESPÉRANCE DE VIE QUI POSE PROBLÈME
C'EST AVANT TOUT L'EMPLOI !**

LES PROPOSITIONS DE LA FSU POUR UN AUTRE AVENIR DES RETRAITES

- Des retraites sûres ne peuvent reposer que sur un système par répartition. Il est le seul à garantir sur un long terme un niveau de retraite lié aux revenus d'activité et la solidarité entre les générations et les professions.
- Un financement accru reposant sur une politique active de l'emploi et des salaires.
- Il faut remettre en cause les exonérations de cotisations nationales et les niches sociales.
- Il faut modifier et élargir les cotisations à l'ensemble de la valeur ajoutée, par un prélèvement sur les profits.



Communiqué commun des organisations syndicales :

7 OCTOBRE JOURNÉE MONDIALE DE MOBILISATION DES TRAVAILLEURS POUR LE TRAVAIL DÉCENT

Les Organisations Syndicales **CFDT, CFE-CGC, CGT, Solidaires, UNSA, FSU** se sont réunies le 8 septembre 2009 dans la continuité de l'intersyndicale initiée depuis octobre 2008 et sur la base de la déclaration commune du 5 janvier 2009 et du communiqué commun du 25 mai 2009.

Quoiqu'en disent les augures sur la sortie de la crise, les dégâts économiques et sociaux s'aggravent, ce qui rend d'autant plus urgentes les réponses en matière d'emploi et de lutte contre les inégalités, alternatives aux choix patronaux et gouvernementaux actuels.

C'est pour cela qu'elles conviennent de continuer à agir ensemble, notamment auprès des salariés pour impulser et soutenir les actions dans les entreprises, les services, les secteurs professionnels et territoires.

Les Organisations Syndicales réunies ont convenu de poursuivre le travail commun, engagé depuis un an, d'analyses, de propositions et d'actions. Elles décident de se retrouver le 28 septembre et souhaitent que les 8 organisations syndicales soient présentes.

Le 7 octobre est la journée mondiale de mobilisation des travailleurs pour le travail décent, à l'appel de Confédération Syndicale Internationale. Les Organisations Syndicales appellent les salariés à y participer massivement, selon des modalités qu'elles préciseront.